

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
30 JUIN 2016**

COMPTE RENDU

L'an deux mille seize, le 30 juin à seize heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, légalement convoqué le 24 juin 2016 en séance publique par le Président, s'est réuni Espace de la Mazelle à Rilhac-Rancon, sous la présidence de M. VANDENBROUCKE Gérard Président.

Mme CHADOIN, désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. VANDENBROUCKE, M. GENEST, M. BEGOUT, Mme BRIQUET, M. DURET, M. COINAUD, M. BRUNAUD, M. DELHOUME, M. LOMBERTIE, M. CHASSAIN (présent jusqu'à la délibération n° 9.7), M. MIGOZZI, M. GUERIN (présent jusqu'à la délibération n°11.1), M. ROBERT, M. LEONIE, Mme AUBISSE, M. COMPAIN, M. ROUX, M. THALAMY, M. JOUBERT, M. DAVID, Mme ROBERT-KERBRAT, Mme GENTIL, M. REILHAC, M. LAGEDAMONT, Mme RAMADIER, Mme BODEN, M. GERAUDIE, Mme DEBOURG, M. VIROULAUD, Mme VERCOUSTRE, M. UHLEN, Mme SCHWAEDERLE, Mme STIEVENARD, M. RODET (présent jusqu'à la délibération n°10.7), Mme ROTZLER, Mme PICAT, M. DOUCET (présent jusqu'à la délibération n°5.3), Mme CHADOIN.

Absents excusés représentés par un suppléant :

M. CHANCONIE est représenté par M. LAPLAUD

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

Mme GLANDUS donne pouvoirs à M. GUERIN
M. PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à M. LEONIE
Mme PIQUET-LAVAIRE donne pouvoirs à M. VIROULAUD
M. ADAMSKI donne pouvoirs à M. LOMBERTIE
Mme LAPLACE donne pouvoirs à M. BEGOUT
Mme COIGNOUX donne pouvoirs à M. ROBERT
Mme ROZETTE donne pouvoirs à Mme DEBOURG
Mme RIVET donne pouvoirs à Mme SCHWAEDERLE
Mme MAUGUIEN-SICARD donne pouvoirs à Mme GENTIL
M. VAREILLE donne pouvoirs à M. REILHAC
M. RODET donne pouvoirs à Mme ROTZLER (à partir de la délibération n° 11.1)
M. DOUCET donne pouvoirs à M. LAGEDAMONT (à partir de la délibération n° 5.4)
M. CHASSAIN donne pouvoirs à M. VANDENBROUCKE (à partir de la délibération n°10.1)
M. NOUHAUD donne pouvoirs à M. ROUX (à partir de la délibération n°1.1)

Absent excusé :

Mme MANIGAUD
M. GERARD
M. LAFOND
Mme BILLAT
M. GUERIN (à partir de la délibération n° 11.2)
Mme GLANDUS (à partir de la délibération n° 11.2)

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Avis sur le projet d'extension de périmètre de Limoges Métropole à la commune de Chaptelat

Dans le cadre de la procédure de mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, le Préfet a notifié le 22 avril à Limoges Métropole son arrêté portant projet d'extension de périmètre par l'intégration de la commune de Chaptelat.

Limoges Métropole doit donc donner son avis sur ce nouveau projet de périmètre, les communes devant délibérer pour accord.

Il est rappelé que la modification du périmètre de la Communauté d'Agglomération sera prononcée par arrêté du Préfet en cas d'accord par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

Le rattachement de la commune de Chaptelat étant cohérent sur le plan géographique et les liens avec le bassin de vie de Limoges étant évidents, le conseil communautaire donne un avis favorable à l'extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération à la commune de Chaptelat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Se sont abstenus :

Gaston CHASSAIN

Marie-Claude BODEN

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales
(FPIC)

L'ensemble intercommunal constitué par Limoges Métropole et les communes membres est bénéficiaire du FPIC à hauteur de 5 450 151 €.

A défaut de délibération de Limoges Métropole, la proposition de l'Etat dite de droit commun s'imposera.

Depuis 2013, les élus communautaires ont choisi une répartition alternative avec deux objectifs : mieux appréhender la situation réelle des communes et renforcer la péréquation.

Le mode de calcul appliqué pour cette «répartition solidaire » reposait sur le partage du FPIC en 3 enveloppes.

Le conseil communautaire ajoute pour 2016 une enveloppe destinée à compenser les inégalités de charges liées à la montée en débit numérique, certaines communes étant contraintes d'engager des dépenses spécifiques. Cette enveloppe serait prélevée sur la part de la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil communautaire décide de la répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales 2016.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Affectation des résultats de l'exercice 2015

Suite au vote des comptes administratifs 2015 du Budget Principal et des Budgets annexes de Limoges Métropole lors du précédent Conseil Communautaire, il doit être procédé à l'affectation des résultats.

L'excédent de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

	BUDGET PRINCIPAL	TRANSPORTS URBAINS	CENTRE DE RECYCLAGE	ASSAINISSEMENT	ASSAIN. NON COLLECTIF	LOTISSEMENTS ACTIVITE ECONOMIQUES	PARC ACTIVITES DE LA GRANDE PIECE
	FONCTIONNEMENT						
Couverture du besoin de financement (crédit du compte 1068)	19 037 356,13 €	261 674,79 €	0,00 €	914 879,93 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation complémentaire en réserves (crédit du compte 1068)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter (002)	7 475 807,44 €	410 756,10 €	1 607 414,45 €	3 606 198,92 €	56 248,90 €	168 550,29 €	0,00 €
Total	26 513 163,57 €	672 430,89 €	1 607 414,45 €	4 521 078,85 €	56 248,90 €	168 550,29 €	0,00 €
	INVESTISSEMENT						
Excédent ou déficit d'investissement à reporter (001)	-11 284 837,63 €	1 628 374,32 €	2 555 046,60 €	-262 568,63 €	138 170,33 €	19 896,17 €	-1 134 032,57 €
Solde des Restes A Réaliser	-7 752 518,50 €	-1 890 049,11 €	-72 562,98 €	-652 311,00 €	-1 465,74 €	0,00 €	0,00 €

Le conseil communautaire adopte ces affectations du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Budget principal
Décision modificative n°1

Cette première décision modificative du budget principal permet de reprendre les résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2015, et de réaliser des ajustements sur le budget 2016.

Elle permet en fonctionnement :

- de constater en recettes : 7 475 807 € d'excédent de fonctionnement reporté
- d'inscrire en dépenses des crédits complémentaires et en particulier 998 300 € pour la mise en place des moyens nécessaires à la constitution de la Direction Informatique de Limoges Métropole.

L'équilibre de la section de fonctionnement permet d'inscrire en dépense d'ordre un virement à la section d'investissement de 6 233 106 €.

En Investissement :

- de constater en recettes : 19 037 356 € d'excédent de fonctionnement, 7 689 821 € de restes à réaliser, 325 000 € de remboursement de la Ville de Limoges pour les conduites d'eau potable des rues piétonnes du centre-ville.
Et en recettes d'ordre : 6 233 106 € en provenance de la section de fonctionnement.
- d'inscrire plusieurs dépenses d'un montant total de 27 292 176 €.

L'équilibre de la section d'investissement permet de réduire de près de 6 M€ l'emprunt de 25 M€ inscrit au budget prévisionnel.

	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
FONCTIONNEMENT	1 242 701,00	6 233 106,44	7 475 807,44	0,00
	7 475 807,44		7 475 807,44	
INVESTISSEMENT	27 314 677,23	201 315,00	21 081 570,79	6 434 421,44
	27 515 992,23		27 515 992,23	
TOTAL	28 557 378,23	6 434 421,44	28 557 378,23	6 434 421,44
	34 991 799,67		34 991 799,67	

Le conseil communautaire adopte la décision modificative n°1 du budget principal 2016.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Assainissement

Décision modificative n°1

Elle permet en fonctionnement :

- de constater en recettes : 3 662 448 € d'excédent de fonctionnement reporté
- d'inscrire en dépenses des crédits complémentaires à hauteur de 897 448 € pour les charges de gestion courantes et pour le remboursement à l'Agence de l'Eau de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte.

L'équilibre de la section de fonctionnement permet d'inscrire en dépense d'ordre un virement à la section d'investissement de 2 765 000 €.

En Investissement :

- de constater en recettes : 914 880 € d'excédent de fonctionnement, 138 170 € d'excédent d'investissement, 635 577 € de restes à réaliser.
- d'inscrire plusieurs dépenses pour un montant de 2 011 878 €.

L'équilibre de la section d'investissement permet de réduire en totalité l'emprunt de 2,44 M€ inscrit au budget prévisionnel.

Le conseil communautaire adopte la décision modificative n°1 du budget annexe Assainissement 2016.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Transports urbains
Décision modificative n°1

Elle permet en fonctionnement :

- de constater en recettes : 410 756 € d'excédent de fonctionnement reporté.
- d'inscrire en dépenses des crédits complémentaires à hauteur de 80 000 € pour les charges de gestion courante.

L'équilibre de la section de fonctionnement permet d'inscrire en dépense d'ordre un virement à la section d'investissement de 330 000 €.

En Investissement :

- de constater en recettes : 261 675 € d'excédent de fonctionnement, 1 638 374 € d'excédent d'investissement, 14 080 € de restes à réaliser.
- d'inscrire en dépenses :
 - 1 904 129 € de restes à réaliser
 - de diminuer de 50 000 € les crédits relatifs aux matériels de transport.

L'équilibre de la section d'investissement permet de réduire de 380 000 € l'emprunt de 4,65 M€ inscrit au budget prévisionnel.

Le conseil communautaire adopte la décision modificative n°1 du budget annexe « Transports urbains ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Centre de recyclage
Décision modificative n°1

Elle permet en fonctionnement :

- de constater en recettes : 1 607 414 € d'excédent de fonctionnement reporté
- d'inscrire en dépenses des crédits complémentaires à hauteur de 120 414 € pour les charges de gestion courantes.

L'équilibre de la section de fonctionnement permet d'inscrire en dépense d'ordre un virement à la section d'investissement de 1 487 000 €.

En Investissement :

- de constater en recettes : 2 555 047 € d'excédent d'investissement.
- d'inscrire en dépenses 72 563 € de restes à réaliser et 3 969 480 € pour le remplacement du process de tri, l'agrandissement du bâtiment de tri et de la plateforme.

Le conseil communautaire adopte la décision modificative n°1 du budget annexe Centre de recyclage 2016.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Lotissements d'activités économiques

Décision modificative n°1

Cette première décision modificative a pour objet d'intégrer 59 256 € d'excédent d'investissement reporté.

	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
FONCTIONNEMENT	168 550,29	0,00	168 550,29	0,00
	168 550,29		168 550,29	
INVESTISSEMENT	19 896,17	0,00	19 896,17	0,00
	19 896,17		19 896,17	
TOTAL	188 446,46	0,00	188 446,46	0,00
	188 446,46		188 446,46	

Le conseil communautaire adopte la décision modificative n°1 du budget annexe « Lotissements d'activités économiques ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Parc d'activités de la Grande Pièce

Décision modificative n°1

Cette première décision modificative a pour objet d'intégrer le déficit d'investissement reporté pour 1 134 033 € et d'inscrire un emprunt de même montant pour équilibrer la section d'investissement.

	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00		0,00	
INVESTISSEMENT	1 134 032,57	0,00	1 134 032,57	0,00
	1 134 032,57		1 134 032,57	
TOTAL	1 134 032,57	0,00	1 134 032,57	0,00
	1 134 032,57		1 134 032,57	

Le conseil communautaire adopte la décision modificative n°1 du budget annexe « Parc d'activités de la Grande Pièce ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Garanties d'emprunt pour le logement social

Limoges Métropole a été sollicitée par trois bailleurs sociaux pour la garantie de quatre prêts d'un montant global de 3 957 461 euros contractés auprès de la Caisse des dépôts.

Ces prêts participent aux financements des opérations suivantes :

- pour SCA Foncière Habitat et Humanisme, à Limoges
- pour l'ODHAC, à Boisseuil
- pour DOM'AULIM, à Limoges et Couzeix.

Tout comme les communes, la Communauté d'Agglomération pourrait également garantir à hauteur de 50% les prêts contractés par SCA Foncière Habitat et Humanisme et par DOM'AULIM, et à hauteur de 25% pour le prêt de l'ODHAC soit à hauteur maximale de 1 447 230,50 euros, portant ainsi le montant total garanti par Limoges Métropole dans ce cadre à 47 233 194 euros.

Le conseil communautaire réserve une suite favorable à ces requêtes en accordant une garantie pour le remboursement de chacun de ces prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et autorise le Président de Limoges Métropole à signer tout document nécessaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Aide à l'immobilier d'entreprise
au bénéfice de la société IRISGRAPHIC

Dans le cadre du soutien à l'immobilier d'entreprises, il est proposé d'accorder une aide à l'immobilier au bénéfice de la société IRISGRAPHIC.

Le taux légal maximum d'aides publiques aux investissements immobiliers, toutes collectivités confondues, est de 30% des dépenses éligibles estimées à 523 231 €.

Le plan de financement prévisionnel des aides publiques aux investissements proposé est le suivant :

- Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes : 21%
- Limoges Métropole : 9%

Le conseil communautaire accorde une subvention équivalente à 9% des dépenses d'investissement immobilier éligibles et ne dépassant pas un montant maximum de 47 090,83 euros à la SCI IRISBATI au bénéfice de la société IRISGRAPHIC et autorise le Président de Limoges Métropole à signer la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, la SCI IRISBATI et IRISGRAPHIC ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Lotissement d'activités de l'Aqueduc - Cession d'une parcelle de terrain à la SCI SG ou à toute autre personne physique ou morale s'y substituant

Le conseil communautaire :

- accepte la candidature de la SCI SG ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, pour l'acquisition d'une parcelle de terrain, d'une superficie approximative de 1 000 m², située sur le lotissement d'activités de « l'Aqueduc » afin d'y installer son entreprise de menuiserie ;
- décide que cette cession interviendra moyennant le prix de 6,70 euros hors taxes le mètre carré, soit un prix de vente de 6 700 euros environ, auquel s'ajoutera le taux de TVA en vigueur lors de la signature de l'acte de transfert de propriété ;
- décide que l'acte authentique sera rédigé par Maître Bosgiraud, notaire à Limoges ;
- autorise l'acquéreur à déposer toutes autorisations nécessaires à la réalisation du projet à intervenir ;
- autorise le Président de Limoges Métropole à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Organisation d'un déplacement collectif à Chicago

Limoges Métropole a été retenue par la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale dans le cadre du Programme International Limousin 2016 pour organiser une mission de prospection de 3 jours à Chicago pour 5 entreprises du territoire.

Limoges Métropole serait amenée à faire l'avance des frais liés au déplacement des 5 entreprises et à percevoir l'aide régionale pour leur compte.

Les dépenses sont estimées à 23 730 euros et l'aide régionale, qui représenterait 50% maximum des dépenses éligibles, est estimée à 11 865 €.

Après le déplacement, Limoges Métropole facturera aux entreprises la part de dépenses réalisées, déduction faite de la quote-part prévisionnelle de l'aide régionale.

Le conseil communautaire :

- approuve le plan de financement prévisionnel du déplacement des 5 entreprises dans le cadre de cette opération collective de prospection à Chicago ;
- sollicite la participation financière de la Région Aquitaine Limousin Poitou -Charentes à cette opération collective par l'intermédiaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale ;
- donne son accord concernant l'ensemble des dispositions relatives aux dépenses réalisées dans le cadre de cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Commune de Limoges - Effacement de réseaux - Rue du Puy Réjaud
Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage conclue entre la Communauté d'Agglomération
Limoges Métropole et le S.E.H.V

Le Syndicat Energies Haute-Vienne (S.E.H.V.) va prochainement réaliser l'effacement des réseaux du Puy Réjaud à Limoges comprenant notamment l'enfouissement du réseau d'éclairage public transféré à la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, pour un montant de 73 457,66 € T.T.C.

Le conseil communautaire désigne le Syndicat Energies Haute-Vienne (S.E.H.V.) Maître d'Ouvrage Unique de l'opération intitulée « effacement de réseaux rue du Puy Réjaud à Limoges » et autorise le Président de Limoges Métropole à signer la convention à intervenir avec le Syndicat Energies Haute-Vienne, ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Commune de Saint-Just-Le-Martel - RD 44

Aménagement de voirie au centre-bourg

Convention entre Limoges Métropole et le Département valant autorisation d'occupation temporaire du territoire et définissant les modalités financières et de gestion ultérieure des ouvrages

Annulation de la délibération n°4.10 du 31 mars 2016

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention valant permission de voirie avec le Département de la Haute-Vienne afin de réaliser la création de cheminements piétonniers et d'aménagements de sécurité en zone agglomérée dans le cadre du projet d'aménagement du centre-bourg de Saint-Just-le Martel dont une partie des travaux est réalisée sur l'emprise de la voirie départementale.

La Communauté d'Agglomération Limoges Métropole assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et prend en charge intégralement les dépenses estimées à 30 000 € TTC.

Le conseil communautaire annule la délibération n°4.10 du 31 mars 2016 autorisant le lancement de la consultation pour la création d'une voie pour l'aménagement du centre-bourg de Saint-Just-le-Martel, sous forme d'Appel d'Offres Ouvert conformément aux articles 25 et 65 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et autorise le Président de Limoges Métropole à signer toutes conventions à venir relatives à la mise en compatibilité des réseaux des différents concessionnaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Convention de versement d'un fonds de concours conclue entre la Communauté d'Agglomération
Limoges Métropole et la Commune de Rilhac-Rancon
Aménagement des abords de la Médiathèque

Dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie des abords de sa médiathèque, la commune de Rilhac-Rancon a souhaité intégrer des prestations qualitatives pour la mise en valeur de cet équipement culturel.

La Commune de Rilhac-Rancon participerait ainsi au financement des travaux par le biais d'un fonds de concours, d'un montant de 40 100€, l'autofinancement de Limoges Métropole (hors FCTVA), s'élevant à 337 894,30 €.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention de versement d'un fonds de concours avec la commune de Rilhac-Rancon.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Conventions de mise à disposition de transpalettes électriques pour les entreprises de livraison pendant la durée et sur le site du chantier des rues du centre-ville de Limoges

Les travaux de requalification des rues piétonnes du centre-ville de Limoges entrent dans la phase de mise en œuvre des chaussées et des revêtements pavés.

Afin de faciliter l'approvisionnement des commerces, Limoges Métropole envisage la mise à disposition à titre gratuit aux entreprises de livraison, de deux transpalettes électriques tout terrain.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer les conventions de mise à disposition de transpalettes électriques tout terrain à intervenir avec les entreprises de livraison intervenant auprès des commerces situés sur l'emprise du chantier de requalification des rues du centre-ville Limoges, ainsi que tout document nécessaire à leur application.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Maîtrise d'œuvre pour la Voie de Liaison Nord : études environnementales, étude d'impact, dossier d'incidence loi sur l'eau, maîtrise d'œuvre
Avenant n°8

Un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le groupement d'entreprises EGIS ROUTE FRANCE (mandataire) / Urbanisme et Acoustique (co-traitant), pour un montant de 986 700 euros T.T.C.

Aujourd'hui, il convient de prendre acte des modifications intervenues en phase Avant-Projet, ainsi que des plus-values dues à l'allongement des travaux de la tranche conditionnelle 2, représentant un coût supplémentaire de 56 340 euros T.T.C, soit une augmentation d'environ 5,23 % par rapport au montant initial.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer l'avenant n° 8 au marché de « *maîtrise d'œuvre pour la Voie de Liaison Nord : études environnementales, étude d'impact, dossier d'incidence loi sur l'eau, maîtrise d'œuvre* », avec le groupement d'entreprises EGIS FRANCE (mandataire) / ATELIER VILLES & PAYSAGES.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Appels d'Offres Ouverts
Lancement de marchés

Le conseil communautaire autorise le lancement des appels d'offres relatifs :

- à des travaux de confortement de cavités souterraines mises en évidence lors d'opération de travaux menés par Limoges Métropole, sous forme d'un appel d'offres ouvert, pour un montant total estimatif de 41 730 euros T.T.C,
- à l'aménagement de la rue et de l'avenue du Puy Réjaud à Limoges (2 lots), pour un montant total estimatif de 1 524 000 euros TTC.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer les marchés précités avec les attributaires retenus par la commission d'appels d'offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Schéma de principe relatif au Transport en Commun en Site Propre (TCSP)

Par délibération en date du 31 mars 2016, le conseil communautaire a approuvé le lancement des étapes préparatoires à un projet de Transport en Commun en Site Propre dans le cadre de la politique prioritaire de modernisation du réseau.

Il convient aujourd'hui de proposer les grands principes de ce projet, inscrits dans les objectifs généraux d'une approche novatrice de l'organisation des déplacements à l'échelle du périmètre de Limoges Métropole :

- envisager une refonte du réseau de transport articulé autour de 2 lignes fortes de transport en commun avec un axe ZI Nord/Beaubreuil-Gare Bénédictins-Hyper centre de Limoges, et un axe Panazol-Gare/Casseaux-Hyper centre de Limoges –Facultés/CHU-CHS Esquirol;
- proposer des lignes fortes de type TCSP (voies réservées avec des aménagements spécifiques, des véhicules plus écologiques, modernes et efficaces, connexions aux autres modes de transports).

Le conseil communautaire :

- approuve ce schéma de principe du projet de réorganisation du réseau et de Transport en Commun en Site Propre,
- autorise la poursuite des démarches nécessaires à la réalisation des études préliminaires du projet de transport en Commun en Site Propre,
- autoriser le Président de Limoges Métropole à déposer toute demande de subvention auprès des financeurs potentiels et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de ce type de dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Maîtrise d'ouvrage Grand Projet du Campus universitaire Marcland-Vanteaux et du Pôle hospitalier
CHU Dupuytren-CHS Esquirol

Le plan de modernisation immobilier 2014-2025, appelé COPERMO, du Centre Hospitalier Universitaire de Limoges présentant un intérêt majeur pour la Communauté d'Agglomération et pour Limoges, Limoges Métropole pourrait se positionner comme partenaire dans le cadre de ses compétences comme Autorité organisatrice de la mobilité.

Les enjeux de ce Grand Projet sont liés à la circulation-voirie, aux transports collectifs, au stationnement, aux liaisons entre le Pôle hospitalier CHU Dupuytren – CHS Esquirol et le campus universitaire Marcland-Vanteaux, aux cheminements doux et à la qualité des espaces publics.

Le montant estimatif de ce projet est évalué à 23, 8 millions d'euros TTC.

Ainsi, considérant :

- la dimension du projet et son rayonnement sur la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole,
- l'impact sur la vie économique locale,
- l'opportunité de requalifier un morceau de ville,

le conseil communautaire propose d'autoriser le lancement de ce Grand Projet de mobilité et de décider que la maîtrise d'ouvrage de ces équipements soit confiée à la Communauté d'Agglomération dès lors que les conditions de compétence, de domanialité et de financement seront définies par voie conventionnelle entre les différentes parties (CHU, CHS Esquirol, l'Université et la Ville de Limoges) et Limoges Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Appels d'Offres Ouverts

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration et la mise en œuvre de la concertation et de la communication du projet de modernisation du réseau de transport et du Transport en Commun en

Site Propre

Etudes Préliminaires du projet de transport en commun en site propre (TCSP)

Lancement de l'Accord Cadre

Le conseil communautaire autorise :

- le lancement de la consultation pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration et la mise en œuvre de la concertation et de la communication du projet de modernisation du réseau de transport et du Transport en Commun en Site Propre, intégrant également le Grand Projet du Campus universitaire Marcland-Vanteaux et du Pôle hospitalier CHU Dupuytren – CHS Esquirol, sous forme d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 25 et 65 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;
- le Président à signer l'accord-cadre précité avec l'attributaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres ;
- le lancement de la consultation pour les études préliminaires du projet de transport en commun en site propre (TCSP), sous forme d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 25 et 65 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;
- le Président à signer le marché précité avec l'attributaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres ;
- le Président à signer tous documents afférents à la sous-traitance ainsi que toutes les décisions susceptibles d'intervenir en cours de ces marchés dans le but d'assurer leur bon déroulement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Convention de Délégation de Service Public des transports urbains conclue avec la STCLM pour la période 2013 - 2018 : signature d'un avenant n°4

Le conseil communautaire donne son accord à la conclusion d'un avenant n°4 à la convention de Délégation de Service Public de Transports Urbains pour prendre en compte la fin du titre « Tarifs Préférentiels 1 an» et les modifications de la gamme tarifaire et autorise le Président de Limoges Métropole à signer cet avenant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Evolution du réseau de transport urbain en seconde couronne de la Communauté d'Agglomération

Dans le cadre de son projet de modernisation du réseau de transport urbain, Limoges Métropole pourrait mettre en place, dès septembre 2016, des réorganisations de lignes permettant une meilleure desserte de la seconde couronne.

Ces réorganisations consistent en :

- la mise en œuvre d'un service de transport à la demande permettant des connexions avec les lignes TER et les lignes « express »
- la mise en œuvre de lignes « Express »
- évolution des dessertes de la commune de St-Just-Le-Martel
- adaptation de la ligne 38 (Couzeix/Churchill) avec une course supplémentaire
- mise en service d'un service de transport à la demande sur le secteur du Landou à Couzeix.

Le conseil communautaire autorise la mise en place de ces évolutions d'offre du réseau de transport urbain à partir de septembre 2016 et autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre des évolutions d'offre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 juin 2016

Convention multimodale Ligne Régionale 9

Afin de permettre aux usagers habitant sur le territoire de Limoges Métropole de voyager sur la ligne TER n°9 (Limoges – Aubusson), il convient de conclure une convention précisant les différentes conditions inhérentes à la bonne pratique de la multimodalité entre le réseau de transport de Limoges Métropole et la ligne routière régionale n°9 (Limoges – Felletin) confiée par la Région à un transporteur.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer cette convention à conclure avec la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et la société de transport Thuret Voyages et tout document nécessaire à son application.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Convention avec la Préfecture relative à l'opération de sécurité routière "Laissez-nous conduire"

Depuis 2013, Limoges Métropole prend part à l'opération « Laissez nous conduire » en faisant circuler, lors de la Saint-Sylvestre, entre 2h50 et 8h des bus de la STCLM gratuitement.

En contrepartie de la promotion de cette opération, Limoges Métropole perçoit une subvention de l'Etat de 1 500 €.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer une convention avec l'Etat et tous les documents nécessaires relatifs à l'opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Convention de partenariat entre l'Opéra Théâtre de Limoges et Limoges Métropole

Pour la saison 2016-2017, l'Opéra-théâtre de la Ville de Limoges a proposé un renouvellement du partenariat avec Limoges Métropole afin d'inciter les usagers de l'Opéra à venir voir les spectacles en transport en commun ou en vélo.

Sur présentation d'un justificatif d'abonnement les usagers pourront profiter de tarifs préférentiels.

Le conseil communautaire donne son accord au renouvellement de la convention partenariale avec l'Opéra-Théâtre de la Ville de Limoges pour la saison 2016-2017 et autorise le Président à signer cette convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 juin 2016

Règlement d'utilisation des consignes collectives de stationnement V'LiM

Pour assurer une bonne utilisation du stationnement collectif sécurisé V'LiM, un règlement d'utilisation a été rédigé et sera affiché à l'extérieur de chaque consigne.

Le conseil communautaire :

- approuve le règlement d'utilisation ainsi que les pièces administratives relatives à ce service,
- autorise le Président à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Commune de Saint-Gence - RD 128

Mise en accessibilité de l'arrêt de bus "Senon"

Convention entre Limoges Métropole et le Département valant autorisation d'occupation temporaire du territoire et définissant les modalités financières et de gestion ultérieure des ouvrages

Une convention valant permission de voirie doit être conclue avec le Département de la Haute-Vienne afin de réaliser des travaux de mise aux normes PMR de l'arrêt de bus « Senon », commune de Saint-Gence.

Le coût global des travaux, estimé à 10 000 € TTC, sera financé entièrement par Limoges Métropole.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention à conclure avec le Département de la Haute-Vienne, tout document nécessaire à son application, et toutes conventions à venir avec d'autres éventuels partenaires financiers, et toutes conventions à venir relatives à la mise en compatibilité des réseaux des différents concessionnaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Convention concernant la fourniture de Chaleur de la Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole au réseau de chaleur de la Ville de Limoges du quartier Beaubreuil -Ester

La convention de fourniture de chaleur par la Centrale Energie Déchets entre Limoges Métropole et la ville de Limoges arrive à échéance le 30 juin 2017.

Il convient donc de conclure une nouvelle convention, pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022, fixant les obligations techniques et financières à respecter pour les deux parties.

La recette de vente de chaleur attendue pour Limoges Métropole sera d'environ 910 000 €HT/an.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer cette convention ainsi que tous les documents nécessaires à cet effet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Exploitation de la Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole avec renouvellement des équipements thermiques
Avenant n°9

Dans le cadre du marché d'exploitation de la Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole conclu avec la Société de Traitement et de Valorisation des Déchets du Limousin (STVL) le conseil communautaire autorise le Président à signer l'avenant n°9 relatif aux modalités du cautionnement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Convention de partenariat pour le pique-nique "zero gaspi" 2016

Pour sensibiliser le grand public au gaspillage alimentaire, Limoges Métropole réitère l'organisation d'un repas « zéro gaspi » qui aura lieu en septembre ou octobre 2016 en complément d'une manifestation existante (festival, marché...).

Le conseil communautaire autorise le Président à signer une convention de partenariat avec le lycée Jean Monnet qui réalisera les repas moyennant le versement de 6 € par élève et par heure.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Appel d'Offres Ouvert

Acquisition de bennes, de rails et de réhausses de bennes gravat
Délibération complémentaire à la délibération n° 8.4 du 28 mai 2015

Le Conseil Communautaire a autorisé le lancement de la consultation en 3 lots séparés relative à l'acquisition de bennes, de rails et de rehausses de bennes gravat.

La procédure de consultation n'ayant pas encore été mise en œuvre, il convient d'en modifier la durée soit : 3 ans à compter de la notification du marché, avec possibilité de reconduction une fois un an.

Le conseil communautaire prend en compte les compléments apportés à la délibération n°8.4 du 28 mai 2015.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Adhésion de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole à la Médiation de l'eau

Afin de répondre aux nouvelles règles de médiation concernant les services d'eau et d'assainissement il est proposé d'adhérer à la Médiation de l'Eau afin de traiter les litiges de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat d'abonnement.

L'adhésion s'élèverait à 1 083 € HT pour une année pleine.

Le conseil communautaire autorise l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole à l'association la Médiation de l'Eau.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Modification du règlement du service de l'Assainissement Collectif

Le règlement du service d'assainissement collectif doit faire l'objet d'une mise à jour afin d'y intégrer l'information concernant la médiation de l'eau ainsi que diverses précisions et reformulations destinées à améliorer l'information des usagers.

Ce nouveau règlement sera transmis à chaque abonné sur simple demande et sera consultable sur le site internet de Limoges Métropole. Il sera systématiquement adressé à tout nouvel abonné.

Le conseil communautaire approuve les modifications du règlement du service d'assainissement collectif.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Extensions du réseau d'assainissement rues Haute et Pré Gayaud à Panazol
Fixation du tarif du branchement pour l'usager

Suite à l'attribution par la Commission d'Appels d'Offres du marché de travaux relatif à l'extension du réseau d'assainissement au niveau des rues Haute et Pré Gayaud à Panazol, le conseil communautaire fixe à 566,43 € H.T. le coût du branchement à la charge de chaque usager concerné par cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Appel d'Offres Ouvert

Réalisation de travaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine du Quartier de la Bastide à Limoges
Lancement de l'accord-cadre

Le conseil communautaire autorise :

- le lancement de la consultation pour la passation d'un accord-cadre multi-attributaires relatif à la réalisation de travaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine du Quartier de la Bastide à Limoges, sous forme d'Appel d'Offres Ouvert, sans montant annuel minimum ni maximum ; conformément aux articles 25 et 65 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;
- autorise le Président à signer l'accord-cadre précité avec les attributaires retenus par la commission d'Appels d'Offres ;
- autorise le Président à organiser les remises en compétition et à signer les marchés subséquents qui pourront être conclus avec l'attributaire retenu,
- autorise le président à signer tous les documents afférents à la sous-traitance ainsi que toutes les décisions susceptibles d'intervenir en cours d'exécution dans le but d'assurer leur bon déroulement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Participation de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole à l'OPAH-RU Multi sites portée par la Ville de Limoges

La Ville de Limoges a décidé de mettre en œuvre une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour répondre aux problématiques rencontrées sur la commune.

Limoges Métropole pourrait contribuer à ce dispositif en intervenant sur 3 thématiques :

- adaptation des logements,
- lutte contre la précarité énergétique,
- habitat Indigne.

Cette intervention présenterait un budget annuel maximum de 346 000€, soit 1,73 M€ maximum sur 5 ans.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain multi sites de la Ville de Limoges 2016-2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 juin 2016

Participation au Guide habitat des jeunes du Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)

Le CRIJ édite un guide pratique sur le logement et l'habitat des jeunes en 6 000 exemplaires.

Avec les évolutions institutionnelles, le CRIJ Limousin, essentiellement financé par la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et l'Etat, doit trouver de nouvelles ressources et solliciter la Communauté d'Agglomération.

En échange de cette contribution, des informations générales sur Limoges Métropole seront insérées accompagnées d'un encart sur la nouvelle tarification bus, une page sur le V'LiM et une sur l'offre en logement social.

Le conseil communautaire approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 € pour la réalisation de ce guide pratique et autorise le Président à signer une convention de financement avec le CRIJ et tous les documents nécessaires à cet effet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Participations financières à la réalisation de logements sociaux par
Limoges Habitat et Dom'Aulim

Afin de concourir aux objectifs de son Programme Local de l'Habitat, et conformément au règlement d'interventions financières, la Communauté d'Agglomération peut participer financièrement à la réalisation de logements sociaux sur son territoire.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer les conventions de financement :

- avec Limoges Habitat pour :

- la réalisation de 23 logements sociaux à Limoges, pour un montant de 66 000 €,

- avec Dom'Aulim pour :

- l'acquisition-amélioration de 6 logements locatifs sociaux intergénérationnels à Limoges, pour un montant de 47 000 €,

- la création de 12 logements sociaux à Limoges, pour un montant de 60 000 €,

- la construction de 15 logements individuels à Condat-sur-Vienne, pour un montant de 53 000 €,

- la construction de 4 logements adaptés situés à Panazol, pour un montant de 40 000€.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Pacte Territorial d'Insertion (P.T.I) au profit des bénéficiaires du RSA

Afin d'améliorer la situation des bénéficiaires du RSA, le département de la Haute-Vienne a élaboré pour la période 2015-2020 un Programme Départemental d'Insertion (PDI) définissant la politique départementale d'accompagnement social et professionnel de ces publics.

En parallèle, le Pacte Territorial d'Insertion associe l'ensemble des acteurs du territoire départemental dont la coopération est indispensable pour la mise en œuvre du Programme Départemental d'Insertion.

En signant le PTI, Limoges Métropole s'engagerait, au profit des bénéficiaires du RSA, à favoriser l'accès à l'emploi, conforter les dispositifs d'insertion professionnelle et optimiser les parcours d'accompagnement.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer le Pacte Territorial d'Insertion du Département de la Haute Vienne et tous documents ou autres conventions devant intervenir dans ce cadre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Charte départementale

et

Convention tripartite d'objectifs et de partenariat conclue entre Limoges Métropole, le département de la Haute-Vienne et le CHU

relative à la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics

Afin d'acter le principe d'un partenariat renforcé entre Limoges Métropole et le Département de la Haute-Vienne concernant les clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics, il est proposé un schéma commun d'organisation départementale avec la signature d'une charte.

Cette charte implique, en ce qui concerne la gestion de la clause sociale intégrée dans les opérations de grande envergure, un conventionnement spécifique entre le maître d'ouvrage concerné, le Département et Limoges Métropole.

Dans ce cadre, une convention pourrait être conclue avec le département et le CHU pour tout projet nécessitant la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la charte avec le Département de la Haute-Vienne, ainsi que la convention tripartite avec le CHU et le Département pour la mise en place des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Convention de partenariat avec les communes de Limoges Métropole pour un accompagnement professionnel délocalisé

Afin de déployer l'accompagnement du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi sur l'ensemble des communes du territoire de Limoges Métropole, il est proposé qu'un référent réalise un accueil délocalisé du public dans les communes qui en font la demande.

Cette mission sera effectuée à titre gracieux, la commune devant en contrepartie mettre à disposition un bureau équipé d'un téléphone et d'une connexion internet.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer les conventions pluriannuelles de partenariat avec les communes concernées par un accompagnement PLIE du site délocalisé et tous documents ou autres conventions devant intervenir dans ce cadre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Renouvellements des conventions d'objectifs et de partenariat pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi

Les conventions de partenariat conclues avec Dom'Aulim, Limoges Habitat et l'ODHAC 87 étant arrivées à échéance, le conseil communautaire autorise le Président à signer les nouvelles conventions avec ces bailleurs sociaux pour la mise en œuvre des clauses sociales et de promotion de l'emploi dans les marchés publics et tout document ou autre convention devant intervenir dans ce cadre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Contrat de Ville - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain
Protocole de préfiguration – Information
Lancement du marché

Dans le cadre du contrat de ville 2015-2020, porté par la Communauté d'Agglomération, 4 quartiers prioritaires parmi 9, tous situés sur le territoire de la Ville de Limoges, ont été retenus par l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) au titre du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU).

Un protocole de préfiguration et une convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain seront contractualisés entre autres, entre l'ANRU, Action Logement, Limoges Métropole, la Ville de Limoges, les bailleurs sociaux, la Caisse des Dépôts et Consignations, et seront présentés en septembre par le Président de la Communauté d'Agglomération et le Maire de Limoges au comité d'engagement de l'ANRU.

Le conseil communautaire autorise le Président à présenter le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain à l'ANRU ainsi que le lancement de la consultation pour les études à mener dans le cadre de ce protocole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Contrat de Ville - Participations financières de la Communauté d'Agglomération Limoges
Métropole dans le cadre de l'appel à projets 2016 - 2ème partie

Pour la seconde session de l'appel à projets ouvert en mai 2016, 15 projets d'actions parmi les 20 déposés sollicitent une participation financière de la Communauté d'Agglomération.

Après instruction de ces dossiers, la participation de Limoges Métropole s'élèverait à 77 700 euros répartie entre 11 actions.

Le conseil communautaire autorise le versement des aides financières et autorise le Président à signer les conventions de financement à intervenir avec les associations ou organismes ainsi que tous documents s'y rapportant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Contrat de ville –Approbation de la Convention de Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

Le contrat de Ville signé en 2015 prévoit l'actualisation de la démarche de gestion urbaine de proximité initiée sur le territoire en 2008.

La Ville de Limoges, les bailleurs sociaux et la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole souhaitant réaffirmer la mobilisation coordonnée de chacun et l'enjeu d'une gestion urbaine adaptée et associant les habitants, le conseil communautaire approuve la convention de Gestion Urbaine de Proximité de Limoges et autorise le Président à la signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Projet social de Limoges Métropole pour les gens du voyage

Face à l'évolution des modes de vie des gens du voyage et aux différentes réformes législatives, Limoges Métropole a fait réaliser une étude afin de pouvoir construire un véritable projet social répondant aux besoins spécifiques de cette population.

Ce projet porté par Limoges Métropole propose une orientation vers 4 finalités fortes :

- une prise en compte et une association réelle du public,
- un aménagement réfléchi et assumé des aires d'accueil,
- de nouvelles relations avec le public,
- une organisation de travail repensée et efficiente.

Le conseil communautaire approuve ces objectifs stratégiques du projet social et autorise le Président à proposer en Comité Technique une déclinaison de l'organisation de l'équipe en charge de la gestion des aires destinées aux gens du voyage plus efficace et cohérente avec ces objectifs.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Subvention aux Pupilles de l'Enseignement Public 87 : camion école pour les enfants du voyage

Le service d'Assistance Pédagogique aux Enfants du Voyage, géré par Les Pupilles de l'Enseignement Public 87, intervient sur les aires de Limoges Métropole, avec le camion école afin de faciliter la scolarisation des enfants.

Les recettes du Fonds Social Européen n'étant plus suffisantes pour couvrir les dépenses de ce service, le conseil communautaire approuve le versement d'une subvention d'un montant de 1500 € au profit des Pupilles de l'Enseignement Public 87 et autorise le Président à signer une convention de financement avec les PEP 87 et tous les documents nécessaires à cet effet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Acquisition de parcelles de terrain à Couzeix
dans le cadre de la création et de l'aménagement d'une voie pour la desserte du secteur Buxerolles -
Mas Gigou

Le conseil communautaire propose d'autoriser la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole à acquérir dans le cadre de la création et de l'aménagement d'une voie pour la desserte du secteur Buxerolles- Mas Gigou, à Couzeix, à l'euro symbolique :

- une parcelle de terrain d'une surface de 1 263 m² environ, propriété de la société dénommée « JEANNE-HUGO »,
- une parcelle de terrain d'une surface de 1 509 m² environ, propriété de la société dénommée « RSM MAS GIGOU »,

et autorise le Président à signer les actes authentiques à intervenir à cet effet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Conventions portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées sises rue du Mas-Batin,
commune de Limoges
Constitution d'un droit de passage et d'aqueduc propriété de la Ville de Limoges

Dans le cadre de la réfection de la rue du Mas-Batin, à Limoges, et afin de rétablir l'accès à la voie publique pour l'ensemble des propriétaires et l'évacuation des eaux de ruissellement sur la propriété de Madame Patricia CHAPUIS, Limoges Métropole doit intervenir sur ces propriétés privées.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer les conventions, à titre gratuit et pour la durée des travaux, d'occupation temporaire et d'autorisation de pénétrer sur ces parcelles.

De plus, la création d'un réseau d'eaux pluviales ayant nécessité l'implantation d'une canalisation sur une parcelle dépendant du domaine privé de la Ville de Limoges, un droit de passage et d'aqueduc, à titre gratuit, doit être constitué avec la Ville de Limoges.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer l'acte authentique rédigé sous la forme administrative par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Constitution d'un droit de passage et d'aqueduc et d'un droit d'occupation temporaire
Commune de Panazol, Allée de la rue Basse
Propriété de l'Office Public de l'Habitat 87

Afin de desservir les rues Haute, Basse & Pré Gayaud, à Panazol, la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole envisage de réaliser une extension du réseau d'assainissement collectif de ce secteur.

Le conseil communautaire autorise la constitution d'un droit de passage et d'aqueduc au profit de la Communauté d'Agglomération, à titre gratuit, sur partie d'une parcelle de terrain située à Panazol appartenant à l'Office Public de l'Habitat 87 (ODHAC) et autorise le Président à signer l'acte authentique rédigé sous la forme administrative.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Convention de partenariat de gestion par la Ville de Limoges au profit de Limoges Métropole dans le cadre des mesures compensatoires pour la voie de liaison nord et pour le centre aquatique

Dans le cadre des projets de la voie de liaison nord et du centre aquatique, Limoges Métropole a été autorisée à déroger à la destruction d'espèces protégées et de zones humides à la condition de gérer durablement, pendant 20 ans, des parcelles occupées par des habitats similaires à ceux impactés.

Des sites de compensation d'une surface de 23 hectares présentant les caractères requis ont été identifiés sur la commune de Limoges.

Le conseil communautaire autorise le président à signer une convention de gestion de ces parcelles avec la Ville de Limoges pour une durée de 20 ans et moyennant le versement d'une redevance annuelle de 2 430,72 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Zone agroalimentaire la Ribière – Cession de parcelles de terrain à la société Vol V Biomasse ou à toute personne physique ou morale s'y substituant – avenant au compromis de vente

Un compromis de vente a été signé avec la société Vol V Biomasse en 2014 portant sur la cession d'une parcelle de terrain de 19 136 m² du lotissement d'activités de la Ribière à Limoges afin d'y implanter une unité de méthanisation, pour un montant de 438 677,49 euros TTC.

Cette vente étant soumise à la réalisation de plusieurs conditions suspensives qui ne pourront être accomplies dans les délais fixés, le conseil communautaire autorise le Président à signer l'avenant au compromis de vente prorogeant les dates butoirs du projet d'un an.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 juin 2016

Centre de recyclage
Agents Contractuels – Rémunération

Le régime d'indemnisation des agents de maîtrise exerçant des fonctions de contremaître au sein de Limoges Métropole ayant été revalorisé, il apparaît opportun d'actualiser la rémunération de l'un des agents du Centre de recyclage exerçant des fonctions identiques à celles d'un agent de maîtrise contremaître.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer l'avenant au contrat correspondant.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Personnel communautaire

Régime indemnitaire

Remboursement de frais

L'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, prévoit que les fonctionnaires territoriaux exerçant des fonctions liées au traitement de l'information peuvent percevoir un régime indemnitaire dans la limite de celui des agents de l'Etat.

Pour être éligibles à ce complément indemnitaire, les agents doivent être notamment rattachés hiérarchiquement à la Direction des Systèmes d'Information (DSI).

Par ailleurs, la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction pourrait être instaurée au profit du Directeur Général des Services ainsi que le partage de ses frais de représentation avec les Directeurs Généraux Adjointes.

Le conseil communautaire donne son accord à ces dispositions.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Convention de disponibilité des sapeurs-pompier volontaires
SDIS 87

La Communauté d'Agglomération Limoges Métropole emploie des agents qui ont la qualité de sapeurs-pompier bénévoles et qui peuvent, à ce titre, intervenir dans le cadre de missions de secours sur le territoire national ou international.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer les différentes conventions avec le SDIS pour les agents communautaires ayant la qualité de sapeurs-pompier volontaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Personnel communautaire

Prise en charge des dispositifs de correction visuels

Le conseil communautaire approuve la modification de la délibération en date du 25 septembre 2008 concernant le remboursement des frais engagés dans des dispositifs de correction visuels spéciaux afin d'y substituer la nouvelle base juridique.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Appels d'Offres Ouverts
Lancement des accords-cadres

Le conseil communautaire autorise le lancement, sous forme d'appels d'offres, des accords-cadres relatifs à :

- la fourniture d'équipements de protection individuelle (hors textile),
- des prestations de formation en management pour le personnel encadrant de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole,
- la réservation et l'achat de titres de transport pour les élus, les employés communautaires et collaborateurs occasionnels de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole.

Le conseil communautaire :

- autorise le Président à signer les accords-cadres précités avec les attributaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres ;
- autorise le Président à signer tous documents afférents à la sous-traitance ainsi que toutes les décisions susceptibles d'intervenir en cours de marchés dans le but d'assurer leur bon déroulement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Appel d'Offres Ouvert

Acquisition et maintenance d'un outil de gestion de stocks et de commandes de la Communauté
d'Agglomération Limoges Métropole

Annulation de la délibération n° 15.4 du 4 février 2016

La centrale d'achat UGAP dispose dans son catalogue d'un outil de gestion de stocks et de commandes dont l'éditeur est la société KIMOCE.

Ce produit peut répondre aux besoins techniques de Limoges Métropole, à un prix jugé satisfaisant et être déployé au 1^{er} janvier 2017, ce que ne pourrait pas être le cas avec une procédure d'appel d'offres ouvert avec la période de préparation et d'installation.

Le conseil communautaire annule la délibération n° 15.4 du 4 février 2016 autorisant le lancement de la consultation pour l'acquisition et la maintenance d'un outil de gestion de stocks et de commandes de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Appel d'Offres Ouvert

Nettoyage des sols, mobiliers et sanitaires dans le Patrimoine bâti de Limoges Métropole (4 lots)

Lancement des accords-cadres

Le conseil communautaire autorise :

- le lancement de la consultation pour le nettoyage des sols, mobiliers et sanitaires dans le Patrimoine bâti de Limoges Métropole, sous forme d'Appel d'Offres ouverts, pour un montant estimatif annuel de 85 000 € HT
- le Président à signer les accords-cadres précités avec les attributaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres et tous documents afférents à la sous-traitance ainsi que toutes les décisions susceptibles d'intervenir en cours de marchés dans le but d'assurer leur bon déroulement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence
Poursuite de l'accompagnement de Limoges Métropole dans la mise en œuvre de son système
d'information
Lancement de l'accord-cadre

Dans le cadre de la mise en œuvre de son système d'information, prévue sur 3 ans (2016 à 2018), Limoges Métropole a fait appel à la société DELTA SI/EURYNOME dont le marché actuel se termine fin septembre 2016.

Afin de permettre la réalisation des chantiers majeurs, dans des délais contraints, un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence, pourrait être conclu avec la société DELTA SI/EURYNOME.

Ce marché serait conclu jusqu'au 31 décembre 2017 pour un montant total estimatif de 500 000 euros HT.

Le conseil communautaire autorise le Président :

- à engager des négociations avec la société DELTA SI/EURYNOME pour la poursuite de l'accompagnement de Limoges Métropole dans la mise en œuvre de son système d'information ;
- à signer des marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence avec la société DELTA SI/EURYNOME en application de l'article 30-I-3° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, après validation des négociations et attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;
- à signer tous documents afférents à la sous-traitance ainsi que toutes les décisions susceptibles d'intervenir en cours de marché dans le but d'en assurer le bon déroulement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Conventions constitutives de groupements de commandes
lancement d'un accord-cadre

Le conseil communautaire :

- autorise le Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes avec toutes les communes membres de l'Agglomération (à l'exception de la Ville de Limoges), conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, relative à la location de contenants, évacuation, transport, traitement et valorisation des déchets des services municipaux et communautaires ;
- si le groupement est régulièrement constitué, en qualité de coordonnateur, autorise le lancement d'une consultation sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 25 et 65 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour la location de contenants, évacuation, transport, traitement et valorisation des déchets des services municipaux et communautaires ;
- autorise le Président à signer le marché avec l'attributaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres ;
- autorise le Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes avec la Commune d'Isle, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, relative à l'acquisition et la maintenance d'un outil de gestion des marchés publics.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Modifications des tarifs publicitaires du magazine communautaire Le Metropol

Compte tenu des évolutions du magazine communautaire, il convient d'adapter et de renouveler la grille tarifaire.

Le conseil communautaire adopte les nouveaux tarifs publicitaires du magazine Le Metropol et autorise le Président à signer les contrats à intervenir sur la base de ces nouvelles dispositions.

Tarifs en euros

Emplacement	Format	Dimensions	Tarif TTC 2015	Tarif TTC 2016	Tarif HT 2016
4 ^e de couverture	1 page	205X275	2 990	3 000	2 500
2 ^e et 3 ^e de couverture	1 page	205X275	2 990	2 520	2 100
Pages intérieures	1 page	205X275	2 250	2 160	1 800
Pages intérieures	½ page	175X125	1 790	1 080	900
2 ^e et 3 ^e de couverture	½ page	175X125	1 790	1 260	1 050
Pages intérieures	¼ page	85X125	1 150	540	450
Double page centrale	2 pages	410X275	-	4 500	5 400

Parution

Réduction

2 à 3 parutions	-20%
4 à 6 parutions	-25%
7 à 10 parutions	-30%
Tarif nouveau client	-20%
Tarif remise spéciale	-20%
Tarif promo fidélité (au moins trois insertions achetées)	-30%
Tarif collectivités et EPCI	-30%
Tarif partenaires / échange marchandise	Gratuité après étude du dossier

Les réductions étaient précédemment uniquement liées au nombre de parutions sous forme de tarifs dégressifs (5% pour deux parutions et jusqu'à 25% pour 5 parutions).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Communication concernant les Délégations de services publics locaux

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics
de l'assainissement collectif et non collectif et
sur le prix et la qualité du service public
de gestion des déchets ménagers et assimilés

Le conseil communautaire:

- prend acte de la communication des rapports 2015 de la STCLM pour les transports urbains, de la Société VEGA pour le ZENITH, et de la Société VERT MARINE pour le centre aquatique de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole,
- donne acte au Président de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte, évacuation et traitement des ordures ménagères, assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2015.

Ces rapports ont été présentés à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 16 juin dernier.

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Participation de la Communauté d'Agglomération au Festival de l'Agriculture et de l'Elevage de la Haute-Vienne

Dans le cadre de sa politique environnementale, la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole peut être amenée à participer à diverses manifestations organisées sur son territoire.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer une convention de partenariat avec le Festival de l'Agriculture et de l'Elevage de la Haute-Vienne ainsi que le versement d'une subvention de 3 000 euros à l'association chargée de l'organisation de cet événement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Appel d'Offres Ouvert
Assurance dommages aux biens de Limoges Métropole
Lancement du marché

Le conseil communautaire autorise :

- le lancement, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, d'une consultation relative à la souscription d'un contrat d'assurance dommages aux biens dont le montant prévisionnel est de 90 000 euros TTC
- le Président à signer le marché précité avec l'attributaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres ainsi que tous documents afférents à la sous-traitance et toutes les décisions susceptibles d'intervenir en cours de marchés dans le but d'assurer leur bon déroulement, et notamment la passation d'éventuels marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en vertu de l'article 30-I-7° avec l'attributaire du marché initial.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2016

Modification de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil Communautaire

Le conseil communautaire approuve la modification de l'article 5 du règlement intérieur du conseil communautaire qui permettra à chaque commune d'être représentée aux séances du Bureau en cas d'empêchement de son titulaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ